

Soins et aide au sevrage tabagique en France

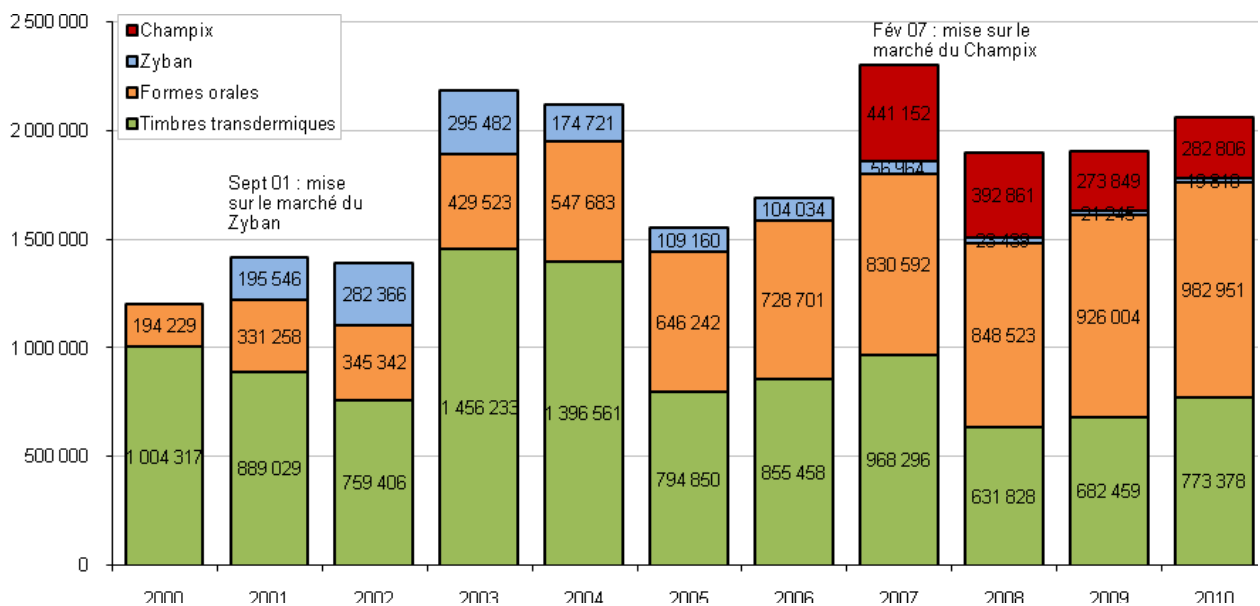
○ Les traitements de substitution nicotinique (T.S.N.)

Tous les substituts nicotiniques obéissent au même principe : ils diffusent de la nicotine de manière lente et régulière contrairement aux « pics » que procure la cigarette, et permettent ainsi de se libérer petit à petit de la dépendance physique. [1] On distingue les TSN sous forme orale (gommes à mâcher, pastilles à sucer, comprimés à la nicotine, inhalateur...) qui agissent en diffusant la nicotine via la muqueuse buccale, et les timbres transdermiques (patches) qui diffusent la nicotine à même la peau par la voie veineuse. Ces derniers sont surtout préconisés en fin de période de sevrage tabagique. De nouveaux traitements tels que le Zyban® et le Champix®, font intervenir (en substitution ou en association) d'autres composants actifs que la nicotine, mais leurs effets restent discutés. Depuis mai 2011, le Champix® n'est plus remboursé par la Sécurité Sociale.

La durée d'un traitement substitutif nicotinique (quelle que soit sa forme) est de six semaines à six mois selon les personnes et leur degré de dépendance. Les doses prescrites diminuent progressivement au cours du traitement. [1]

○ Ventes de substituts nicotiniques

Ventes de traitements pour l'arrêt du tabac, en équivalent « nombre de patients traités » de 2000 à 2010
(source : GERS)



Lorsque des mesures visant la santé publique et la diminution de la consommation de tabac sont appliquées, les ventes des substituts nicotiniques augmentent : à titre d'exemple, en 2003-2004 et le Plan Cancer I (fortes augmentations des prix du tabac) et à la suite de l'application de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif, en 2007-2008. [2] Les ventes en pharmacie de traitements pour l'arrêt du tabac sont à la hausse en 2010 par rapport à l'année précédente : on compte 2 082 056 de patients traités en 2010 contre 1 930 655 en 2009 [2]

Le partage des parts de marché des différents traitements d'aide à l'arrêt évolue peu. On note entre 2009 et 2010 : une augmentation de 6.1% (en équivalent mois de traitement) pour les ventes de substituts sous forme orale, une augmentation de 13.3% pour les ventes de timbres transdermiques (ou patches), une

diminution de 6.8% (en équivalent mois de traitement) pour les ventes de Zyban® et une augmentation de 3,3% pour le Champix®. [2] (A noter le déremboursement de la Varénicline, principal composant actif du Champix, depuis le 31 mai 2011).

○ **Consultations de tabacologie**

Par rapport à 2009, les consultations de tabacologie ont accueilli le même nombre moyen de patients en 2010 : leur nombre est passé en moyenne de 14,7 à 14,6. Alors que 56.5% d'entre eux sont adressés en consultation de tabacologie par un professionnel de santé, 38.7% consultent à la suite d'une démarche personnelle. Le délai d'attente pour un premier rendez-vous en consultation est quant à lui passé, en moyenne, de 12 jours en 2009 à 13,5 jours en 2010. [3]

○ **Plateformes d'aide à l'arrêt**

En 2010, la ligne téléphonique nationale d'aide à l'arrêt Tabac Info Service (TIS, gérée par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé - INPES) a vu son nombre d'appels traités augmenter de 45,3% par rapport à 2009, ce qui représente le volume d'appel le plus important depuis la création de la ligne en 1998.

Cette ligne dispose de deux niveaux de traitement des appels. Le premier adresse de la documentation, répond à des questions simples sur le tabac et organise la prise de rendez-vous avec les tabacologues, qui assurent le niveau 2. Ces derniers accompagnent les fumeurs dans leur démarche d'arrêt au tabac au cours de plusieurs entretiens.

A noter que l'appel vers Tabac Info Service, composé de quatre chiffres, le 39 89 depuis 2009, n'est pas gratuit et coûte 0,15 cts d'€ pour l'appelant.

Pour compléter le dispositif, un site Internet www.tabac-info-service.fr propose un coaching d'aide à l'arrêt. En 2009, le site a reçu plus de 650 000 visites, 707 000 visites en 2010 [4].

Une démarche d'intention d'arrêt ne se concrétise pas systématiquement par un arrêt définitif de la consommation de tabac. Selon Tabac Info Service : « il est en effet difficile de connaître le nombre de personnes qui arrêtent de fumer car les fumeurs font souvent plusieurs essais avant d'y parvenir. On considère que chaque année en France, 750 000 personnes arrêtent de fumer durant au moins un an, ce qui correspond à plus de 2 000 personnes chaque jour. » [5]

○ **Coût et prise en charge des soins d'aide à l'arrêt du tabac**

L'Assurance Maladie a mis en place un système de prise en charge partielle des substituts nicotiques depuis le 1^{er} février 2007 : pour un montant maximum de 50 euros par an et par bénéficiaire. La prise en charge concerne un certain nombre de produits uniquement délivrés en pharmacie de ville. [6]

En 2008, 488 441 forfaits ont été remboursés, ce qui représente plus de 24 millions d'euros. [2]

Le Plan Cancer II, lancé en novembre 2009, a prévu de renforcer la politique d'aide au sevrage tabagique (notamment la mesure 10.2 en faveur des femmes enceintes). A partir de septembre 2011, le montant du remboursement est passé à 150 € pour les femmes enceintes. Cependant, contrairement aux orientations initiales du Plan Cancer II, l'aide supplémentaire n'est pas pour le moment étendue aux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU), ni souffrant d'affections de longue durée (ALD).

Références bibliographiques

- [1] **INPES**, Les substituts nicotiques (plaquette réalisée en collaboration avec l'Office Français de Prévention du Tabagisme).
- [2] [3] [4] **OFDT**, Tableau de bord mensuel des indicateurs tabac. Bilan de l'année 2010 : tabagisme et arrêt du tabac :
- D'après le Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques (GERS) pour les ventes de substituts nicotiques aux officines – hors hôpitaux – par les grossistes répartiteurs [2]
 - D'après le Laboratoire de Santé Publique et Informatique Médicale (SPIM) de la Faculté de Médecine Broussais-Hôtel-Dieu-Paris pour les informations issues de CDTnet, un dispositif d'informatisation d'une centaine de consultations de tabacologie, essentiellement hospitalières [3]
 - D'après l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) pour le nombre d'appels téléphoniques sur la ligne Tabac Info Service (TIS). www.inpes.sante.fr [4]
- [5] Site de Tabac Info Service : www.tabac-info-service.fr
- [6] Site de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr (liste des substituts nicotiques remboursés).